

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2015

ECHANGE DE PARCELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'échanger une partie (33 m²) de la parcelle C 1838 d'une valeur estimée à 500 euros appartenant à la commune de HERNY, contre une partie (6 m²) de la parcelle C 390 d'une valeur estimée à 100 euros appartenant à la SCI Saint André représentée par Monsieur SALZA Joseph.

Cet échange s'effectuera avec paiement d'une soulte de 400 euros par la SCI Saint André au profit de la commune de HERNY.

La totalité des frais notariaux et frais de géomètre seront pris en charge par la SCI Saint André .

Le conseil Municipal donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer tout acte afférent à cet échange.

DEMANDE DE SUBVENTION AMITER (Aide Mosellane à l'investissement des Territoires)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adoptent le projet d'**AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION de la RUE DE L'ETANG** pour un montant estimé à **98000 euros H.T.**, et proposent de réaliser les travaux courant 2016. A cet effet, les membres du Conseil Municipal décident de solliciter le concours du Département de la Moselle et proposent l'adhésion au dispositif AMITER 2015-2020.

Le montant sollicité par la Commune de HERNY se chiffre à **49 000 euros** comme détaillé dans le plan de financement suivant :

PROJET :	98 000,00 euros
Subvention AMITER	49 000,00 euros
Fonds propres	49 000,00 euros

Les membres du Conseil Municipal donnent délégation à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à la présente demande de subvention.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le Projet Educatif Territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité, l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation.

La mise en place d'un PEDT permet également à la commune de bénéficier de manière pérenne du soutien financier de l'Etat (50 €/élève).

Il est ainsi proposé de mettre en place un tel projet sur la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord quant à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et autorisent le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

FIXATION PRIX DU LOYER – APPARTEMENT DU PRESBYTERE

Suite aux travaux de réfection du logement sis au 1^{er} étage du presbytère, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le prix du nouveau loyer à 540 euros mensuels à compter du 1^{er} janvier 2016.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les crédits budgétaires suivants :

D - Compte 6042	+ 13 000,00 euros
R - Compte 7067	+ 13 000,00 euros

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de valider l'agenda d'accessibilité programmée établi par MATEC (Moselle Agence Technique) et proposent de faire réaliser les travaux :

ECOLES et ACCUEIL PERISCOLAIRE pour un montant de 500 € en 2016

FOYER COMMUNAL pour un montant de 900 € en 2017

MAIRIE pour un montant de 1000 € euros en 2018

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la demande d'AD'AP, les demandes d'autorisation de travaux, et à imputer les montants correspondant aux travaux de mise en conformité des bâtiments ci-dessus aux règles d'accessibilité sur les exercices 2016-2017 et 2018,

ADHESION DE LA COMMUNE DE TETING-SUR-NIED AU C.E.J.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse établi par la Caisse d'Allocations Familiales concernant l'adhésion de la commune de TETING-SUR-NIED.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable au rapport de mutualisation établi par le Président du District Urbain de Faulquemont comportant le projet de schéma de mutualisation entre le District Urbain de Faulquemont et ses Communes membres.

A Herny, le 18 septembre 2015

Le Maire :

Michel HOMBOURGER